

lieu qu'en demandant pour moi tant que je vivrai, il le pourrait accorder plus volontiers. Cela serait à la décharge du Chapitre, puisque je pourrais leur abandonner les 900 frs qu'ils me donnent, que je réduis à 600 frs, parce qu'ils ne m'en produisent pas davantage, eu égard aux voyages que je suis obligé de faire tous les ans de Paris en Berry et du Berry à Paris, les ports de lettres et carrosses que je suis obligé de payer, etc. Ces messieurs ne pensent pas, et font connaître, en refusant ce que je demande, leur mauvais cœur et une très mauvaise volonté que je ne leur pardonnerai jamais (¹). Je ne dis pas que cette lettre me fasse obtenir un bénéfice ; mais ils feront au moins connaître qu'il ne dépendra pas d'eux de me faire du bien."

Lettre à son frère 21 mai 1739 :

" ...Je vous ai marqué que l'archidiaconé avait été donné par l'abbé de l'Isle-Dieu à M. de Vincelotte, mais que M. Dosquet en avait pourvu M. de Miniac, ce qui a fait que M. Vincelotte a pris le parti de se désister de la nomination qui lui avait été faite antérieurement à celle de M. Dosquet ; mais pour ne point avoir de différend, il n'a pas voulu envoyer sa procuration en Canada, non plus que ses provisions, aimant mieux rester en France où il trouvera à se placer avantageusement, étant un garçon fort sage et fort rangé... La décision des difficultés qui sont entre le Chapitre et M. de Lotbinière...est entièrement contraire aux prétentions du Doyen. Comme il a souhaité qu'on fit la consultation il ne doit pas trouver mauvais d'en voir la décision.....

1^{er} juillet 1739. ...“ J'ai parlé au nouvel évêque de la place de conseiller clerc pour vous, au cas qu'on le laisse maître de demander un sujet. Il me dit qu'il

(¹) M. De L'Orme avait parfaitement raison. Rien ne fut obtenu pour l'agent du *Chapitre*, tandis que plus tard un bénéfice fut donné *personnellement* à son successeur, l'abbé de la Corne, comme nous le verrons.